Image not found or type unknown

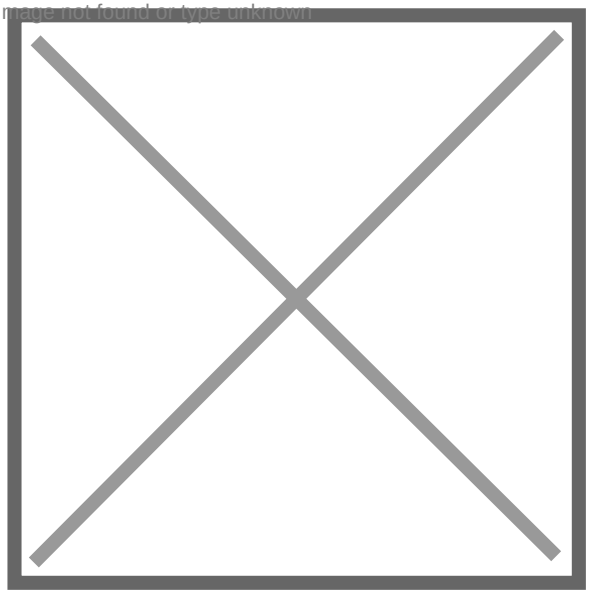

Attente de remboursement de mon vehicule qui a ete incendiee

Par **sbog**, le **04/07/2009** à **19:38**

Bonjour,
mon vehicule a ete incendiee dans la nuit du 1 mai 2009,c est a dire il y a 2 mois maintenant et c est d ordre criminel apparament!selon bien entendu apres expertise de ce dernier!En effet une semaine apres ces faits l expert a jugé que la valeur des degats etaient superieur a la valeur du vehicule donc on me fait une proposition d indemnisation que j accepte et cede mon vehicule a l epaviste!L expert envoi son dossier complet a l assurance!Depuis plus de nouvelles de l assurance,je decide de les appeler et a ma grande surprise mon dossier a ete transferer a marseille(agf) car moi je suis de la region lyonnaise!Malgre mes appels telephonique j arrive enfin a avoir la gestionnaire de mon dossier et lui demande des explications!on me repond froidement qu ils travail sur le dossier et que depuis le mois d avril j ai souscrit a l option vol,incendie ,bris de glace et que c etait louche pour eux!Ma reponse face a cela c est que j ai demenager depuis aril dernier et que je ne connaissais pas le quartier cest pour cela que j ai opte pour cet protection et deuxiemant mon vehicule a ete incendiee dans un quartier reconnu relativement chaud ou d ailleur cette nuit la 4 vehicules ont etes incendiees selon les dire des gendarmes qui m ont recu lors de ma deposition!bref merci de dire que puis je faire pour accelerer mon dossier car meme pas de vehichle a ce jour pour me rendre au travail?ont ils un delai selon la loi a ne pas depasser pour mon indemnisation?Au final jai souscris et suis entierment couvert car toutes les garanties sont la!

Par **chaber**, le **05/07/2009** à **09:03**

Bonjour,

S'il y a ajout d'une garantie, ce qui est votre cas, l'assureur est très suspicieux s'il survient un sinistre peu après la souscription. Mais c'est à lui d'apporter la preuve d'une éventuelle fausse déclaration.

Néanmoins,
- vous avez opter pour des garanties suite à déménagement dans un quartier chaud.
- l'assureur a-t-il fait des réserves lors de votre déclaration?
- l'expert a-t-il émis des réserves lors de sa mission?

Dans la négative, l'assureur se doit de respecter le contrat tel qu'il existait au moment de l'incendie du véhicule. Quitte éventuellement à se retourner contre vous, s'il prouve une escroquerie à l'assurance.

Vous pouvez saisir en LR avec AR le Médiateur de la Cie d'assurances, Service Clientèle, à l'adresse du siège social en rappelant les faits

- Suite à un déménagement le xxxxxx j'ai fait modifier mon contrat le xxxx pour ajouter la garanties Vol Incendie et Bris de Glaces

- J'ai été victime le xxxxxxx d'un incendie du véhicule assuré par le contrat xxx

- Il n'y a eu aucune réserve lors de la déclaration enregistrée sour le N° xxxxx

- Aucune réserve de l'expert

Par **sbog**, le **05/07/2009** à **13:48**

Merci de votre reponse!NON il n'y a pas eu de reserve a ma connaissance de la part de l assurance et pas eu de reserve de la part de l expert, au contraire ce dernier ne fait que m aider sur mon dossier car lui meme ne comprend pas pourquoi au jour d aujourd hui je n est pas ete encore indemnisé!car pour lui le dossier est a jour et complet avec tous les elements necessaires!Pour vous dire il a appele la gestionnaire elle meme pour savoir ce qu il en etait et cela lui a déplu!Je le sais car elle m' a dit clairement que cela ne le regarde pas,que son travail s arrete au moment ou il fournit un chiffre lors de l expertise et puis c est tout!Elle seul decide d indemniser ou pas!cela son ses derniers mots a mon dernier appel!Je veux simplement insister sur ma precedente question qui est ont ils un delai maximum selon la loi a ne pas depasser pour mon indemnisation,jusqu a quand il peuvent me faire attendre dans cette situation svp repondez moi!merci infiniment!(juste pour revenir sur votre reponse a mon demenagement,vous ne m avez pas tout a fait compris,je n est pas demenage dans un quartier chaud mais un quartier que je ne connaissais pas alors j ai pris mes precaution,Mais l endroit ou mon vehicule ou il a ete incendiee est dans un quartier reconnu chaud;en effet je me suis rendu chez un ami dans ce fameux quartier et c est la que l on me la incendie tout comme 3 autres cette nuit la selon la gendarmerie lors de ma deposition moi et mon ami qui peut en temoigner!) merci de votre reponse

Par **sbog**, le **05/07/2009** à **13:50**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Merci de votre reponse!NON il n'y a pas eu de reserve a ma connaissance de la part de l assurance et pas eu de reserve de la part de l expert, au contraire ce dernier ne fait que m aider sur mon dossier car lui meme ne comprend pas pourquoi au jour d aujourd hui je n est pas ete encore indemnisé!car pour lui le dossier est a jour et complet avec tous les elements necessaires!Pour vous dire il a appele la gestionnaire elle meme pour savoir ce qu il en etait et cela lui a déplu!Je le sais car elle m' a dit clairement que cela ne le regarde pas,que son travail s arrete au moment ou il fournit un chiffre lors de l expertise et puis c est tout!Elle seul decide d indemniser ou pas!cela son ses derniers mots a mon dernier appel!Je veux simplement insister sur ma precedente question qui est ont ils un delai maximum selon la loi a ne pas depasser pour mon indemnisation,jusqu a quand il peuvent me faire attendre dans cette situation svp repondez moi!merci infiniment!(juste pour revenir sur votre reponse a mon demenagement,vous ne m avez pas tout a fait compris,je n est pas demenage dans un quartier chaud mais un quartier que je ne connaissais pas alors j ai pris mes precaution,Mais l endroit ou mon vehicule ou il a ete incendiee est dans un quartier reconnu chaud;en effet je me suis rendu chez un ami dans ce fameux quartier et c est la que l on me la incendie tout comme 3 autres cette nuit la selon la gendarmerie lors de ma deposition moi et mon ami qui peut en temoigner!) merci de votre reponse

Par **chaber**, le **06/07/2009** à **07:16**

[citation]Je le sais car elle m' a dit clairement que cela ne le regarde pas,que son travail s arrete au moment ou il fournit un chiffre lors de l expertise et puis c est tout!Elle seul decide d indemniser [/citation]
Le role de l'expert se limite à chiffrer les dommages ou dans vertains cas à déterminer les causes. Il appartient à l'assureur de trancher sur l'indemnisation.
Comme vous le précisez, il n'y a pas eu réserve lors de votre déclaration de sinistre. Quand il y a doute l'expertise est faite à titre conservatoire, ce qui n'engage pas l'assureur.

Je vous ai donné la marche à suivre dans ma précédente réponse, laquelle vous pouvez ajouter q'une déposition a été faite à la gendarmerie (joindre copie de votre plainte)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés